

**République française - Liberté - Egalité - Fraternité**

**ARRÊTÉ du PRÉSIDENT**

**N° 2025-207**

**OBJET :** Concours externe, interne et troisième concours d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2<sup>e</sup> classe.  
Arrêté portant liste d'aptitude

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre III de son livre II, et ses articles L. 325-38 à L. 325-43,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2006-1692 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine,

Vu le décret n° 2007-110 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints territoriaux du patrimoine principaux de 2<sup>e</sup> classe,

Vu l'arrêté n° 2025-206 du 9 septembre 2025 portant liste des candidats admis aux concours externe, interne et troisième concours d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2<sup>e</sup> classe - session 2025,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :** La liste d'aptitude d'accès au grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2<sup>e</sup> classe mentionne les lauréats de la session 2025 et comporte soixante-dix (70) noms, répartis comme suit par concours :

| Externe | Interne | Troisième concours |
|---------|---------|--------------------|
| 41      | 18      | 11                 |

La liste nominative, dressée par ordre alphabétique, est jointe en annexe.

**Article 2 :** Toute personne inscrite sur une liste d'aptitude est radiée de celle-ci dès sa nomination en qualité de stagiaire, conformément à l'article 24 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013.

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne, sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

**Article 4 :** Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Pantin, le 9 septembre 2025

Pour le Président et par délégation,  
La Directrice de l'emploi territorial



Solenne LEPINGLE



**ANNEXE A L'ARRETE N° 2025-207 DU 9 SEPTEMBRE 2025**  
**portant liste d'aptitude d'accès au grade**  
**d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2<sup>e</sup> classe**  
**(établie à l'issue des concours externe, interne et troisième concours)**

ALCON Camille  
AROUY ENGELS Soraya  
BAKRI Mey  
BERNARD Caroline  
BONNEVILLE Lise  
BORNAND Marine  
BRENNE Zoé  
BREVIÈRE Marie  
BRUNEAU Nathalie  
BUET Cyrille  
CARCEL Léandra  
CASAYS HENRY Brigitte  
CHABUEL Chloé  
CHARDONNET Héroïse  
COULET Cosima  
DALAUDIERE Sarah  
DAUDON Lisa  
DE ANGELIS Marion  
DELION Aurélie  
DESREUMAUX Frédérique  
DUCRET Céline  
DUPRET Céline  
GARCIA Ninon  
GAUTHIER Thomas  
GOUIN-BÉDUNEAU Sarah  
GRAVIER Emilie  
GRIMA Thérèse  
GROSSI Elise  
HANANY Hadiane  
HASSON Nathan  
HAZARD Candice  
HERY Yann  
HMAOU Amandine  
JAMOTTE Pauline  
KERANGOAREC Arzela

LE QUELLEC Anne-Laure  
LEAMAUFF Nadia  
LECOCQ Juliette  
LECOURT Youenn  
LEROUX Constance  
LESAGE Pierre  
LIGNEUL Corentin  
LOUSTAU Chloé  
MAES Margaux  
MOREAU Angélique  
NALLET Pauline  
OSIEPA Benjamin  
PERUEZ Léa  
PETIT Théo  
PHELUT Sébastien  
POZLEWICZ Eva  
PROBESTAU Philippe  
RANCK Marie  
RIBES Emma  
ROUX Alice  
RUGGERI Stéphane  
SAILLANT Pierre  
SCHMIT Lucie  
SERRANO Damien  
SIMON Aurore  
STUMPERT Jessica  
TECHER Isabelle  
THAI Marie-Lan  
THOREAU Julie  
TREMBLAY Judith  
TROCHERIE Justine  
TRUANT Enola  
VERNAY Chloé  
VIEILLETOILE Claire  
VOITURON Cindy

La présente liste est arrêtée à soixante-dix (70) lauréats.

Fait à Pantin, le 9 septembre 2025

Pour le Président et par délégation,  
La Directrice de l'emploi territorial



Solenne LÉPINGLE

